TAXE D'APPRENTISSAGE

Nos diplômés connaissent des progressions de carrière tout à fait remarquables : certains sont cadres supérieurs au sein de grandes entreprises, d'autres ont fondé leur propre société. Nos entreprises partenaires connaissent les ingénieurs de l'ISTY et les recrutent année après année. En amont, vous pouvez contribuer au haut niveau de leur formation en nous choisissant pour le versement de la taxe d'apprentissage.
L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines s'est fortement investie dans la mise en place de l'ISTY par l'attribution de matériels et de locaux lors de sa création. Mais les domaines abordés par notre école font référence à des environnements évolutifs et très coûteux. Nous avons absolument besoin de l'aide des professionnels pour faire évoluer ces environnements et maintenir par-là même le haut niveau de formation de nos ingénieurs.
Il est bien évident que la taxe d'apprentissage est une ressource indispensable à la réalisation de ces objectifs.

Comment verser votre taxe d'apprentissage au profit de l'ISTY

Les modalités en 2025

En 2025, les modalités d'attribution du solde de la taxe d'apprentissage restent inchangées.

Pour soutenir l'UVSQ, ses formations, ses étudiantes et étudiants, vous devez vous connecter à la plateforme SOLTéA mise en place par la Caisse des Dépôts pour choisir comment seront a-ffectés les fonds versés.

Seule cette étape de fléchage vous assure que votre versement sera aff-ecté à notre établissement ou ses formations.

Pourquoi flécher votre solde de la taxe d’apprentissage?

» Donner du sens à un impôt/taxe et soutenir un/des établissement(s) d’ enseignement de son choix

» Créer ou renforcer les relations/partenariats avec un établissement

» Promouvoir une formation/un diplôme

» Anticiper les futurs évolutions et besoins en formations/compétences de son entreprise

» Financer l’adaptation des formations au regard des mutations et enjeux de notre société

Comment affecter votre solde de la taxe d’apprentissage à l’UVSQ ?

1. VERSEZ VOTRE SOLDE À L’URSSAF
 > Déclarez et payez votre solde de taxe d’apprentissage 2024 sur la DSN 2025 (exigible le 5 ou 15 mai 2025)
2. CHOISISSEZ l'UVSQ, SES STRUCTURES OU FORMATIONS HABILITEES VIA LA PLATEFORME SOLTéA (calendrier SOLTéA à venir)
 > Dès l'ouverture de la plateforme SOLTéA, connectez-vous à votre espace sécurisé Création de votre accès à SOLTéA via Net-Entreprises
 > Désignez l'UVSQ, une de ses structures ou formations éligibles au solde de la taxe d’apprentissage (codes UAI et liste des formations habilitées à télécharger)
 La caisse des dépôts versera à l'UVSQ les montants fléchés.
3. SUIVEZ L’ÉTAT DE VOS VERSEMENTS DIRECTEMENT SUR VOTRE ESPACE SÉCURISÉ SOLTéA

Merci de votre soutien !

Diplômes de l'ISTY bénéficiaires de la taxe : "**Ingénieur Spécialité Informatique**", " **Ingénieur Spécialité Mécatronique**", "**Ingénieur Spécialité Système Electronique Embarqué**" ou "**Ingénieur Systèmes Numériques et Production Industrielle**", **Master CHPS** (Calcul Haute Performance Simulation) et **Master IRS** (Ingénierie des Réseaux et des Systèmes)

Dons

Les matériels et logiciels informatiques évoluent rapidement. Afin de garantir un haut niveau à nos futurs ingénieurs, nous essayons de les former sur les environnements qu'ils rencontreront dans l'industrie.

Les domaines principaux abordés par notre formation portent sur les environnements systèmes, réseaux, bases de données et génie logiciel. Si vous souhaitez faire un don à l'école ou nous aider par toute autre solution, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : administration@isty.uvsq.fr, afin que nous envisagions ensemble les modalités de ce don ou de cette aide.